

peuple et culture

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
11-12 novembre 1967

DOCUMENTS DE TRAVAIL

**L'Assemblée Générale Extraordinaire
aura lieu les 11 et 12 novembre 1967
à l'Institut de la Viande
37, Boulevard Sault - PARIS (12^e)
(9 h. 30 - 12 h. 30 - 14 h. 15 - 18 h. 30)**

**La présentation de la carte Peuple et Culture
revêtue du timbre de l'année sera exigée à l'entrée**

Sommaire

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 1

REFORME PROVISOIRE DES STRUCTURES ET REGLEMENT INTERIEUR PROVISOIRE	7
1 - Rapport du groupe de travail institué par le Comité Directeur	9
2 - Propositions de modification des statuts de l'Association Peuple et Culture	15
3 - Projet de règlement intérieur provisoire ..	17

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 2

INVENTAIRE DES PROBLEMES A ETUDIER POUR UNE RENOVATION DES FONCTIONS ET DES STRUCTURES DU MOUVEMENT	21
1 - Les journées d'études de Boulouris ont fait apparaître de très vives tensions	25
2 - Commenter interpréter ces affrontements ?	28
3 - Analyse des cinq aspects de la vie de Peuple et Culture	32

Attention : la fiche d'inscription et la délégation de vote se trouvent p. 39 et 40.

PEUPLE ET CULTURE

Paris, le 6 Octobre 1967.

Cher Ami,

Vous êtes invité à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre Association qui se tiendra les

11 et 12 NOVEMBRE 1967

à l'Institut de la Viande

37, boulevard Soult - PARIS-12^e

Métro : Porte Dorée

Autobus : Petite Ceinture

(arrêt : Porte de Picpus)

Vous trouverez à la fin de cette brochure un formulaire que je vous demande de nous retourner au plus tôt avec votre inscription ou avec le mandat que vous donnerez à un autre membre de l'Association pour vous représenter.

C'est le Comité Directeur, lors de sa réunion du 7 mai, après la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui a décidé de convoquer pour l'automne une réunion extraordinaire des membres de « Peuple et Culture » afin de pousser plus loin des réflexions concernant une réforme des orientations et structures du Mouvement. Celui-ci a maintenant plus de vingt-deux ans. Il paraît nécessaire qu'il s'adapte aux conditions nouvelles dans lesquelles évolue la société française ou qu'il vérifie ses objectifs majeurs au regard de ces conditions. Ce travail commencé, non sans confusion, lors de la réunion de l'Assemblée Générale

le du 7 mai pourra se poursuivre pendant deux jours, les 11 et 12 novembre, sur la base notamment de documents préparés depuis le mois de mai et dont vous trouverez plus loin les deux premiers.

L'Assemblée Générale est souveraine, certes, mais si elle suit les recommandations du Comité Directeur, et du Bureau National, elle ne prendra point cette fois-ci encore, des décisions impliquant des réformes fondamentales. A partir des changements limités qu'il faut introduire dans les Statuts afin de permettre au Mouvement de fonctionner légalement, et l'adoption d'un Règlement Intérieur provisoire qui n'a rien, lui non plus, de bouleversant, les journées des 11 et 12 novembre, seront, si vous suivez les recommandations des instances élues, essentiellement consacrées à une réflexion qui orientera dans les mois suivants le travail du Comité Directeur. Ce ne sera donc, dans cette vision, que l'Assemblée Générale suivante, au printemps de 1968 qui serait appelée, le cas échéant, à ratifier des propositions de réforme touchant au fond des buts et des structures de Peuple et Culture.

Dans ces conditions, l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des 11 et 12 novembre se présenterait de la façon suivante :

- 1) Adoption des réformes des Statuts proposées par un Groupe de travail institué par le Comité Directeur (voir Document n° 1).
- 2) Adoption du Règlement Intérieur (voir aussi Document n° 1). Ces textes pouvant être à leur tour réformés dès qu'une autre Assemblée Générale en aura décidé ainsi, le Comité Directeur et le Bureau suggèrent qu'ils soient adoptés sans débat et cha-

cun au moyen d'un vote unique. Si cette procédure n'était point suivie, il est à craindre que l'Assemblée ne passe une grande partie de son temps à discuter de points juridiques relativement mineurs ou moins essentiels que la réflexion sur les réformes fondamentales.

- 3) Débat général sur le texte de Jean Ader relatif aux orientations et structures (Document n° 2).
- 4) Etude du document Ader par groupes de travail.
- 5) Présentation des résultats des travaux des groupes.
- 6) Rapport du Bureau sur les problèmes d'actualité (I.U.T., relations de collaboration avec d'autres mouvements, perspectives financières, politique du ministère de la Jeunesse et des Sports, etc.). Débats brefs sur ces problèmes qui seront traités d'une manière informative, les décisions relevant normalement du Comité Directeur ou du Bureau.
- 7) Désignation des membres du nouveau Comité Directeur.

Les horaires de ces deux journées seront: 9 h. 30 - 12 h. 30 — 14 h. 15 - 18 h. 30.

Ce projet d'Ordre du jour pourra, bien entendu, être modifié par l'Assemblée Générale elle-même, mais le Bureau National unanime souhaite qu'il soit adopté tel quel.

Au moment où Peuple et Culture doit mobiliser toutes ses forces pour affronter une nouvelle étape de son existence et pour se montrer à la hauteur de tâches nouvelles, je me permets de vous demander avec une certaine solennité de bien vouloir accorder à votre Mouvement votre présence personnelle à l'Assemblée

Générale, ou tout au moins un moment de réflexion au sujet du texte de Jean Ader. N'hésitez pas à nous communiquer pour les autres membres de Peuple et Culture les pensées qu'aura pu vous suggérer la lecture de ce texte.

Recevez, cher camarade, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Le Président,
Joffre Dumazedier

Document de travail

N° 1

Réforme provisoire des structures
et règlement intérieur provisoire

I. - Rapport du groupe de travail institué par le Comité Directeur ⁽¹⁾

1) *Le problème juridique*

Depuis de longues années l'usage s'est instauré d'admettre comme votants à l'Assemblée Générale tous les adhérents, et de permettre aux votants de disposer d'un nombre illimité de mandats. Ces pratiques sont contraires aux statuts.

- a) Seuls les membres actifs peuvent prendre part aux votes des Assemblées Générales (art. 17 et 19). Or, les membres actifs doivent être des militants d'éducation populaire et de culture populaire assumant des responsabilités au sein de l'Association ou de toute autre association ou institution à but similaire (art. 5). Ils doivent être agréés par le Comité Directeur moyennant l'engagement de participer dans les six mois à un stage organisé par l'Association (art. 6).

(1) Au cours de sa réunion du 18 juin 1967, le Comité Directeur a chargé un groupe de travail composé de M^e Pierre Goutet, avocat au Conseil d'Etat, Jean Blanpied, Bernard Smagghe et André Lemarchand d'étudier les problèmes de procédure posés par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire. Ce groupe a présenté un rapport au Bureau National lors de la réunion que celui-ci a tenue le 1^{er} octobre 1967. Le Bureau après avoir examiné et modifié ce rapport, a décidé de le porter à la connaissance des adhérents du Mouvement.

Il ne semble pas que le Comité Directeur ait jamais procédé à des agréments ni appliqué ces critères.

- b) « Chaque membre de l'Association a une voix ou autant de voix supplémentaires qu'il représente de membres actifs sans toutefois qu'il puisse réunir, tant en son nom que comme mandataire, plus de cinq voix » — soit au plus quatre mandats (art. 17). Or, ces dernières années, aucune limite n'a été imposée dans la pratique à l'accumulation des mandats.

La coutume, même prolongée, ne peut pas l'emporter sur les statuts. Nous sommes donc en pleine illégalité. Pour tenir valablement l'Assemblée Générale et modifier valablement les statuts, il faut commencer par rentrer dans la légalité : le vote modifiant les statuts doit avoir lieu selon les règles statutaires.

Les statuts disposent que le règlement intérieur est élaboré par le Comité Directeur (art. 14). Or, actuellement, il n'y a pas de règlement intérieur. Si donc nous voulons adopter, pour la prochaine Assemblée Générale, un règlement intérieur, il conviendra de faire, avant l'Assemblée Générale, une réunion rapide du Comité Directeur qui aura pour but :

- a) d'agréer, dans l'esprit le plus libéral, les membres actifs ayant le pouvoir de voter. Mais, comme cet agrément est nominal, il sera nécessaire que tous les adhérents qui ont l'intention de prendre part à l'Assemblée Générale, ou de s'y faire représenter, fassent connaître leur candidature, soit en écrivant à l'avance, soit en s'inscrivant avant la séance.

- b) d'adopter le règlement intérieur qui régira l'Assemblée.

Ce règlement intérieur pourrait d'ailleurs n'être adopté qu'à titre d'essai, pour cette seule Assemblée Générale Extraordinaire. De même, les réformes de statuts nécessaires pour rentrer dans la légalité pourront n'avoir, en fait, qu'un caractère provisoire. Elles pourront, comme le reste des statuts, être modifiées par une autre Assemblée Générale.

Une fois la réunion du Comité Directeur terminée, la Commission propose que le premier acte de l'Assemblée Générale soit de se prononcer à son tour sur la réforme des statuts et sur le règlement intérieur que le Comité Directeur aurait adopté au cours de cette réunion. Cette approbation n'est pas indispensable d'après les statuts, mais, étant donné qu'il s'agit des règles de déroulement de l'Assemblée Générale elle-même, il paraît bon qu'elle soit appelée à les ratifier.

Un vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire est, de toute manière, nécessaire dans la mesure où le règlement intérieur proposé contient une disposition dérogeant aux statuts (nombre illimité des mandats).

- 2) *A quels besoins cherche à répondre le règlement intérieur ?*

- a) *Considérations générales :*

Très schématiquement, que se passe-t-il qui nous pousse à tenter d'établir ce « règlement intérieur » ? Un certain nombre de parisiens assistent à l'Assemblée Générale, les uns « représentatifs » de courants

ou associations amies, les autres par une fidèle amitié au Mouvement, consacrant ainsi une journée par an à Peuple et Culture. Un autre nombre de participants vient des régions et avec l'idée d'y régler quelques questions très immédiates, toujours posées et reposées et presque jamais résolues. S'ajoutent à ces deux catégories les divers responsables du Mouvement à l'échelon de Paris, membres du Bureau, des Comités, des Commissions, recouvrant les deux « générations » de Peuple et Culture, et apportant au fil de jours et souvent discrètement une activité indispensable, mais bien mal coordonnée et enrichie, à la vie du Mouvement.

Une fois l'an, cette Assemblée disparate se réunit, écoute le secrétaire, le Président, le trésorier, assiste à quelques escarmouches personnelles, écoute quelques remarques pertinentes et les admet généreusement, puis, à l'aide d'une curieuse utilisation de mandats, quand la journée s'achève, élit un Comité Directeur, sans que le vote corresponde à des objectifs précis et traduise une orientation bien déterminée.

Les amis parisiens retournent chez eux, étonnés, mais toujours amis. Le nouveau Comité Directeur, malgré quelques retraits de mandats pour l'un ou l'autre ses membres, reste physiquement et politiquement semblable au précédent. A coup sûr, les délégués des régions repartent insatisfaits, pour ne pas dire mécontents, partageant cette insatisfaction avec quelques responsables parisiens, des deux générations d'ailleurs.

b) *le règlement intérieur tel qu'il est proposé tend aux buts suivants :*

Participation active des adhérents

La participation active des adhérents ne se traduit pas nécessairement par leur présence à l'Assemblée Générale à Paris. Il faut alors :

- sortir un document politique et pédagogique préparatoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- l'envoyer à tous les adhérents,
- inciter les adhérents à se rassembler, soit dans le cadre des groupes territoriaux préexistants, soit par groupes occasionnels,
- les inviter à déléguer l'un de leurs adhérents.

Une Assemblée vivante

Il faut condamner l'assemblée passive qui écoute le secrétaire qui rapporte. Notre préférence doit systématiquement aller au groupe de travail. Il s'agit d'une assemblée de réflexion, de discussion, qui élabore ou saisit tout simplement grâce au débat connu les grandes lignes du devenir de Peuple et Culture. Une méthode de travail qui permet à chaque assistant à l'Assemblée Générale d'être participant.

Une Assemblée démocratique

Les conditions de délégation doivent être sérieusement définies et contrôlées. Il faut une commission de contrôle des mandats.

Une Assemblée efficace

Au soir d'une Assemblée il nous faut une direction du Mouvement sérieusement désignée en fonction d'une orientation définie et majoritairement approuvée et mandatée sur la base d'un plan de travail qui doit précisément faire l'objet des travaux des groupes.

Pour mener à bien cette tâche, l'Assemblée se doit de se désigner un bureau responsable. Une telle assemblée demande du temps et probablement plus d'argent qu'une assemblée plus traditionnelle : il vaut probablement mieux ne la tenir que tous les deux ans et y consacrer deux ou trois jours.

2. - Propositions de modifications des statuts de l'Association Peuple et Culture

Statuts actuels

Modifications proposées

Article 6

L'agrément du Comité Directeur est subordonné en ce qui concerne les membres actifs, à la participation dans les six mois à un stage organisé par l'Association. Sur leur demande ou sur la proposition motivée de tel membre actif de l'Association, un membre adhérent peut devenir membre actif de l'Association après agrément du Comité Directeur s'il remplit les conditions prévues pour cette catégorie.

Abrogé

Article 11

L'Association est administrée par un Comité Directeur composé de vingt-cinq membres au moins et soixante au plus, élus pour un an par l'Assemblée Générale, parmi les membres actifs et choisis pour un tiers parmi les membres composant l'équipe natio-

L'Association est administrée par un Comité Directeur composé de vingt-cinq membres au moins et de soixante au plus, élus pour un an par l'Assemblée Générale parmi les membres actifs.

(Suppression du paragraphe prévoyant qu'un tiers parmi

nale telle qu'elle est définie dans le règlement intérieur.

les membres du Comité Directeur doivent obligatoirement être choisis parmi les membres de l'équipe nationale).

Article 17

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés (sauf ce qui est stipulé à l'article 19 [ci-après] (1). En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Chaque membre de l'Assemblée a une voix ou autant de voix supplémentaires qu'il représente de membres actifs sans toutefois qu'il puisse réunir, tant en son nom que comme mandataire, plus de cinq voix.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés (sauf ce qui est stipulé à l'article 19 [ci-après]. (1)

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Chaque membre de l'Assemblée a une voix ou autant de voix supplémentaires qu'il représente de membres actifs.

(Suppression du paragraphe limitant le nombre des mandats dont peuvent disposer les votants).

(1) Nous rappelons que l'Article 19, inchangé, stipule le nombre de voix nécessaires à la décision de dissolution de l'Association.

Ces modifications sont indispensables pour assurer le fonctionnement légal et efficace de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elles ne préjugent nullement d'autres modifications plus substantielles ou de contenu différent qui pourront être décidées par des Assemblées Générales ultérieures. Elles seront soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire au début de la séance du 11 Novembre 1967.

3. - Projet de règlement intérieur provisoire

1) Préparation de l'Assemblée

Pour la préparation de l'Assemblée, la Commission est conduite à faire comme si le règlement était déjà accepté...

Article 1

Tous les adhérents qui ont versé leur cotisation pour 1967 recevront le dossier préparatoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui comprendra au minimum :

- le présent règlement intérieur
- le projet de déroulement de l'Assemblée
- les textes d'orientation pouvant être soumis à la discussion des groupes de travail et de l'Assemblée.

Article 2

Les adhérents sont invités à préparer cette Assemblée par l'étude individuelle et collective du dossier préparatoire. Ils peuvent, à titre individuel ou par groupe d'adhérents, rédiger des projets d'amendement au règlement intérieur ou aux textes d'orientation qu'ils transmettent au Bureau National au plus tard quatre jours francs avant l'Assemblée Générale Extraordinaire. Ces textes seront diffusés à l'ensemble des adhérents présents à l'Assemblée, dès leur arrivée.

2) Délégation de pouvoir :

Article 3

Chaque membre actif peut se faire représenter à l'Assemblée par un autre membre actif.

En donnant le mandat, le mandant doit attester, selon la formule annexée au présent règlement (1), qu'il a effectivement pris connaissance du dossier préparatoire.

Article 4

Les mandants sont contrôlés par une commission composée de 4 membres dont 2 sont désignés par le Bureau National avant l'Assemblée et organisent matériellement les opérations du contrôle. Les 2 autres membres sont désignés par l'Assemblée Générale.

3) Déroulement de l'Assemblée :

Article 5

L'Assemblée désigne, sur proposition du Bureau National, un Bureau de 7 membres chargé d'assurer le déroulement de l'Assemblée conformément au règlement intérieur. Le Président de l'Association et le Secrétaire Général en sont membres de droit. Le Bureau assure le respect de l'horaire, la bonne marche des groupes de travail et prend toutes dispositions nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche.

Le Bureau de l'Assemblée désigne, avec l'agrément du Président, un directeur des débats.

Article 6

Les projets soumis à l'Assemblée sont examinés par

(1) Voir page 40.

des groupes de travail dont la composition est proposée par le Bureau de l'Assemblée. Ils procèdent à un premier examen d'ensemble des projets.

Article 7

Après rencontre entre les rapporteurs des commissions de travail et le Bureau, un membre que le Bureau désigne informe l'Assemblée plénière des résultats des travaux des différentes commissions.

Article 8

Les projets sont ensuite, le cas échéant, examinés paragraphe par paragraphe par de nouvelles commissions de travail composées par affinités. Une ou plusieurs commissions travaillent à un contre-projet d'ensemble si certains membres de l'Assemblée en ont exprimé le désir.

A l'issue de leur réunion de travail, des amendements ou un contre-projet peuvent être proposés au Bureau de l'Assemblée par écrit, à la condition que ces textes aient été examinés en commission.

4) Les votes

Article 9

Les textes d'orientation, ainsi que les amendements, sont soumis à l'Assemblée Plénière. Un rapporteur présente ces textes. Le Président de la séance fixe la durée du temps de débat consacré à chaque question. Le rapporteur dispose d'un droit de réponse à la fin du débat.

Il est procédé alors au vote par scrutin public sans

nouvelle discussion. Les textes sont adoptés ou rejetés à la majorité simple.

L'Assemblée peut, sans adopter le texte définitif, donner mission au Comité Directeur de poursuivre le travail d'élaboration de ces textes en lui donnant des directives de travail.

Article 10

Les candidatures au Comité Directeur sont portées à la connaissance de l'Assemblée au moment de son ouverture. Les élections ont lieu après le vote sur les textes d'orientation par bulletin individuel public portant nom du votant et nombre de mandats qu'il représente.

Nous rappelons que le projet de règlement provisoire qui vient d'être présenté sera soumis, le 11 novembre 1967, au vote du Comité Directeur et, après approbation par celui-ci au vote de l'Assemblée Générale. Il pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle Assemblée Générale, mais son adoption paraît essentielle si l'on veut assumer d'une manière légale et efficace le fonctionnement de l'Assemblée Générale Extraordinaire des 11 et 12 novembre.

Document de travail N° 2

**Inventaire des problèmes à étudier
pour une rénovation des fonctions
et des structures du mouvement**

Depuis un certain nombre d'années, l'évolution de la société et les forces nouvelles que prend le développement culturel dans notre pays ont entraîné pour les Mouvements tels que Peuple et Culture une série de « crises de croissance » qui ont abouti à un état de crise latente.

Par ailleurs, la rencontre au sein du Mouvement d'hommes et de femmes appartenant à des générations différentes, les réactions diverses et parfois divergentes, ont rendu plus difficile encore une prise de conscience commune des *problèmes à étudier pour une rénovation des fonctions et des structures du Mouvement*.

Plusieurs sessions ou réunions de types différents ont permis une première approche de la nature du malaise et des perspectives nécessaires de réforme.

C'est ainsi qu'au cours de la session d'étude tenue au C.R.E.P.S. de Boulouris au mois d'avril 1967 et qui réunissait les principaux responsables nationaux et régionaux du Mouvement, les diverses tendances internes se sont exprimées d'une façon aiguë.

L'Assemblée Générale du 7 mai 1967 n'a pas permis d'approfondir et de préciser suffisamment les idées, les positions, les perspectives exprimées à Boulouris. Cette carence, ainsi que la confusion dans laquelle cette Assemblée Générale s'est en partie déroulée ont conduit le Bureau National à concentrer l'essentiel des débats de Boulouris et de ses propres travaux dans un premier texte de réflexion sur le fonctionnement actuel de Peuple et Culture et sur la nature des réformes à accomplir.

A cette fin, le Bureau National avait chargé Jean Ader de rédiger un rapport de synthèse. Ce rapport, présenté à la réunion du 18 juin 1967 du Comité Directeur, a

paru devoir constituer un élément capital pour les travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire des 11 et 12 novembre 1967. C'est pourquoi, lors de sa réunion du 1er octobre 1967, le Bureau a décidé d'adresser ce texte à tous les adhérents du Mouvement.

En prenant connaissance de ce document, il faudra toutefois que les lecteurs gardent présents à l'esprit les faits suivants :

- 1) Tout en ayant retenu d'une manière globale l'intérêt positif des membres du Comité Directeur et du Bureau National, ce document ne préjuge d'aucune manière des décisions qui pourront être prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire et par tout autre organisme statutaire dans les limites de sa compétence.
- 2) Les membres du Bureau ont été invités à rédiger des avis complémentaires sur les problèmes de réformes et d'orientation.
- 3) Tous les adhérents sont encouragés à faire de même et à envoyer ces avis au plus tôt au Secrétariat Général afin qu'une diffusion puisse être organisée avant l'Assemblée Générale Extraordinaire.

I. - Les journées d'études de Boulouris ont fait apparaître de très vives tensions

- 1) *tensions au niveau de la conception de Peuple et Culture qui se sont exprimées de diverses manières, par exemple :*
 - a) à travers la contradiction entre le foisonnement des activités de toutes sortes qui se pratiquent sous le label Peuple et Culture et l'absence de cohérence entre ces diverses activités : relèvent-elles d'une doctrine commune ?
 - b) à travers la recherche d'une définition satisfaisante de Peuple et Culture, dont on a souligné les modifications successives sans arriver à une nouvelle formation : qu'est-ce qui est essentiel, adapté, ou non dans ces diverses définitions ?
 - c) à travers le dilemme déjà ancien et jamais réglé : Peuple et Culture, Mouvement, bureau d'études, ou organisme technique ?
- 2) *tension au niveau de l'orientation de la politique générale du Mouvement, exprimées à des niveaux différents :*
 - a) au niveau politique, au sens étroit du terme :
— quels sont nos « alliés privilégiés » ?

— oppositions entre ceux pour qui les solidarités, la fidélité aux courants politiques est primordiale, et ceux pour qui la nécessité d'un « front tournant » est première;

— entre ceux qui pensent que Peuple et Culture est d'abord à gauche, et ceux pour qui les options politiques et les options en matière de politique culturelle ne coïncident plus.

b) à un niveau plus général, deux tendances se sont affrontées :

— tendance à faire de l'affirmation de valeurs (politiques, démocratiques, esthétiques) l'exigence première dans la détermination de l'orientation;

— tendance qui, soulignant la rapidité de transformations du monde, prenant de court les modes habituels de voir et de penser, fait du recours aux méthodes et aux résultats des Sciences Humaines l'urgence primordiale.

3) *tensions au niveau des rapports Paris-Province :*

a) des oppositions : centralisation ou décentralisation, par exemple;

b) des contradictions : la revendication des régions d'être reconnues comme lieu des forces vives de Peuple et Culture, ou comme terrains d'invention, et en même temps d'appel au national, comme soutien (matériel même), ou comme inspirateur.

4) *Par delà ces tensions majeures, des tensions entre générations et des tensions entre individus.*

a) Les générations : il y en a trois :

— « les pères »

— « les fils »

— « les autres ».

Il n'est pas sûr qu'il y ait, entre les trois niveaux, un langage commun, une problématique commune.

b) les individus : leurs engagements, leurs fonctions diversifiées, leur histoire propre et leurs préoccupations personnelles, dans un système où l'information circule mal, où les décisions sont peu ou mal préparées, où la cohérence manque, aboutissent nécessairement à un isolement, même dans le cas où ils travaillent fréquemment ensemble.

2. - Comment interpréter ces affrontements

Le Bureau a travaillé, depuis Boulouris, pour prendre connaissance de leur signification, avant et après l'échec de l'Assemblée Générale de mai.

1) *La confrontation difficile entreprise à Boulouris pour ajuster la pensée des uns et des autres à la définition d'un destin nouveau et cohérent pour Peuple et Culture, nous conduit à ceci :*

a) l'ensemble du Mouvement a conscience d'une nécessité de transformation, car les structures et les moyens de Peuple et Culture ne sont plus adaptés à ses exigences.

b) l'ensemble du Mouvement, de ses responsables du moins, est conscient que cet ajustement de nos structures, de nos fonctions, de nos moyens, de nos méthodes à nos exigences, dans un monde qui s'est transformé profondément depuis 1944, exige un travail scientifique important.

Il est nécessaire :

— d'intégrer l'apport (les résultats) des sciences humaines et des sciences politiques, qui permettront d'appuyer une politique culturelle sur une connaissance des réalités et des tendances d'une société.

— de former nos propres cadres à une méthode

de pensée qui leur permette de rendre leur action rationnelle.

— En même temps, il faut vivre, et toute de suite.

— les comptes rendus d'expériences régionales, les réunions de groupes divers, les publications, la préparation des universités, les relations internationales, prouvent la réalité d'une vie intense, qui, malgré ses incohérences, a son dynamisme et que l'on ne peut pas ne pas développer.

— les problèmes matériels et financiers demeurent et s'accroissent.

c) c'est dans cette opposition entre la nécessité de vivre, d'exister dans l'immédiat, et ce besoin de projeter la vie de Peuple et Culture dans l'avenir qu'il faut voir la signification réelle de notre crise :

— les recherches nécessaires seront *longues* et non immédiatement rentables. Penser Peuple et Culture rationnellement pour les cinq ou dix ans à venir risque de démobiliser et de coûter cher.

— d'autre part, ce ne sont que les activités immédiates et quotidiennes qui peuvent maintenir la réalité de Peuple et Culture, et éventuellement faire vivre cette recherche nécessaire.

Ainsi, actuellement, Peuple et Culture cherche à engendrer un nouveau Peuple et Culture, mais cherche aussi le moyen de ne pas engloutir, dans cette recherche, sa réalité actuelle (laquelle est d'ailleurs néces-

saire, au moins comme support à cette recherche même).

C'est enfin à partir de cette opposition qu'il faut interpréter les mesures provisoires d'attente qui ont été proposées à Boulouris et décidées à l'Assemblée Générale. Elles ne prétendent pas réformer, elles permettent de vivre, en attendant une réflexion fondamentale et les recherches à plus longue échéance qui doivent être définies et structurées.

2) *Les discussions, les contestations et les malaises qui en sont nés*, ou ont tenté de s'exprimer, peuvent se ramener à deux types d'inquiétude ou d'interrogations :

- a) les questions touchant l'efficacité de nos moyens, l'organisation de l'appareil, la rentabilité des services, la rationalité, etc. C'est la dimension *fonctionnelle* d'une analyse que l'on doit entreprendre sur la réalité de Peuple et Culture et des solutions que nous devons peu à peu mettre en œuvre.

C'est un problème de cohérence :

- dans l'exécution
- entre les intentions, les décisions et les modalités de l'action
- entre les divers secteurs de l'action
- entre les diverses structures par lesquelles s'exprime le Mouvement dans les différents secteurs;

- b) les questions concernant le fonctionnement démocratique de Peuple et Culture, de ses instances,

la répartition et l'exercice des responsabilités, et peut-être même, du pouvoir.

C'est la dimension *politique* de l'analyse qu'il faut faire également, analyse de la réalité politique telle qu'elle est actuellement, analyse des propositions que l'on peut faire pour dépasser l'état où nous sommes.

Ces deux dimensions ont souvent été confondues; il est difficile de les penser séparément.

3. - Analyse des cinq aspects de la vie de Peuple et Culture

Cette analyse est faite à partir des cinq fonctions définies par J. Rovin à Boulouris, approfondies et modifiées par le Bureau National, pour arriver à une distinction claire entre les points sur lesquels doit porter l'analyse selon deux dimensions.

1) *Peuple et Culture est une entreprise*

- Importance de l'appareil de Peuple et Culture au National, dans les Régions. Un fait nouveau : le nombre de salariés.
- Nécessité de gestion, d'organisation, d'administration.
- Importance du budget : gestion et rentabilité de l'entreprise Peuple et Culture.

a) *Réflexion du point de vue fonctionnel*

- Où se situent dans l'entreprise Peuple et Culture les « points chauds » ?
- Est-il possible — et comment — de promouvoir un mode de gestion de type moderne pour Peuple et Culture ? Est-ce que la loi de 1901 permet ce type de gestion ?

Quelques questions de détails :

- il semble qu'il y ait confusion des rôles entre organisateurs et élus.

- au niveau des responsabilités, il y a confusion : par exemple, qu'est-ce qu'un Délégué Régional ? de qui dépend-t-il ? de l'association régionale ? du « National » ?
- problème des rapports entre les permanents et les collaborateurs partiels ou bénévoles.
- quelle est l'efficacité des services rendus par Peuple et Culture sur le marché culturel de la formation ?
- quelle est la répercussion de la concurrence entre les associations et les services publics, entre les organismes privés commerciaux et les associations du type Peuple et Culture ?

b) *Réflexion du point de vue politique* (fonctionnement démocratique)

- Est-il possible de démocratiser l'entreprise Peuple et Culture ?
- Comment définir les rapports entre les diverses catégories de travailleurs ?
- Comment définir les rapports entre les travailleurs et les responsables de la gestion (le statut) ?
- Peut-on penser à des organismes paritaires ? lesquels ? à quelles conditions peuvent-ils fonctionner ?

2) *Peuple et Culture est un Centre d'innovation culturelle, de mise au point de méthodes, de documents, etc.*

Le support ancien de cette fonction était le Comité Technique (qui fonctionne mal ou pas du tout).

a) *Réflexion du point de vue fonctionnel*

Peuple et Culture regroupe des experts, des créateurs, des chercheurs, des pédagogues qui innovent, etc. Ce regroupement se fait par des voies amicales, des relations personnelles, des intérêts occasionnels que les uns ou les autres prennent à la vie du Mouvement. Il ne semble pas y avoir de politique réelle dans cet effort de convergence qui essaie de se créer à travers des gens venant d'horizons différents.

- Est-il possible d'institutionnaliser ce regroupement ?
- A-t-il des répercussions dans les régions ? (le B.I.R. (1) est-il suffisant à cette communication?)
- Comment assurer la création et le perfectionnement permanent de programmes, de méthodes ? Comment les expérimenter ? les contrôler ?
- Comment assurer, organiser le perfectionnement permanent des cadres ?
- Comment organiser les groupes d'études ?
- Comment planifier, accroître, rendre cohérente la politique des éditions ?
- Pourquoi et comment établir la documentation ?

b) *Réflexion du point de vue politique*

Comment associer les responsables des Commissions et les collaborateurs temporaires (les experts utilisés occasionnellement — Universités, dîners-débats, etc. — ne participent pas à la vie réelle du Mouvement) ?

(1) Bulletin inter-régional.

Le cadre d'un Comité d'experts de Peuple et Culture est-il suffisant ? Faut-il penser à regrouper d'autres associations pour créer un Centre de recherches permanent ?

3) *Peuple et Culture est un système d'action régionale*

Il faut faire circuler ces recherches, cette information, cette innovation.

Il faut que les régions participent à l'orientation du Mouvement.

a) *réflexion du point de vue fonctionnel*

Comment assurer la liaison des régions entre elles et avec le « National » ?

Qu'attend-on d'un service « Régions » ?

En ce qui concerne le fonctionnement des Régions :

- Qu'est-ce qu'un Délégué Régional ? qui le dirige ? de qui ou de quoi dépend son activité, qui fixe son planning de travail, etc. ?
- Qu'apportent sur ce plan les derniers travaux des régionaux regroupés à Paris ?
- Quels sont les germes de réforme, de rationalisation en cours ?

b) *réflexion du point de vue politique*

Les préoccupations des régions et celles du National ne sont pas toujours convergentes et font l'objet de compromis.

Il s'en suit les questions suivantes :

- Comment instaurer une plus grande cohérence ?
- Comment libérer le dynamisme des forces régio-

nales, les faire s'exprimer pleinement pour une meilleure participation au niveau de l'orientation du Mouvement ?

4) *Peuple et Culture est un Mouvement de politique culturelle*

a) *réflexion du point de vue fonctionnel*

Les moyens employés sont actuellement :

- La Lettre aux députés
- les dîner-débats
- les démarches diverses
- les prises de position devant les partis, les groupements, avec toujours pour intention d'affirmer aux yeux des secteurs majeurs de l'opinion un certain nombre de conceptions, de définitions des problèmes majeurs en matière de politique culturelle.

b) *réflexion du point de vue politique*

Comment intéresser ceux qui nous écoutent (ex. : les gens touchés par les dîners-débats) à la vie de Peuple et Culture ? Comment les associer à nos préoccupations ? Est-il possible de penser, à côté de l'Assemblée Générale, un organisme où ces personnes pourraient s'exprimer plus valablement, d'une façon plus concernée, sur la nature de nos orientations ?

Il faut inventer des moyens nouveaux.

5) *Peuple et Culture est une association de militants*
C'est le niveau de l'Assemblée Générale dans laquelle s'exprime « le Peuple souverain ».

a) *réflexion du point de vue fonctionnel*

L'Assemblée Générale, en tant que formule d'expression, ne satisfait plus personne. Pourquoi ? Elle manque d'abord d'une technique d'organisation, et d'une pédagogie du travail en commun.

- Comment faciliter la communication entre les membres ?
- Comment accroître la qualité et l'efficacité du travail de l'Assemblée Générale ? Peut-on éviter un certain verbalisme ? Par le recours à des rapports « d'experts » ? par l'organisation du travail de groupe, à partir d'un niveau convenable d'information ?
- Comment faciliter les prises de décision et les rendre plus significatives ?
- Comment formuler les propositions à l'Assemblée Générale ? (par exemple : en termes de choix, d'alternatives politique ou financières ?).
- Comment préparer les choix de l'Assemblée Générale pour qu'elle se prononce de façon claire ?

b) *réflexion du point de vue politique*

- Qui est exactement le Peuple souverain ? Qui est membre de l'Assemblée Générale ? (des individus ? des groupes ? y a-t-il différentes catégories ?
- Comment accroître la participation à l'Assemblée Générale ? Quels modes de vote pratiquer ?

Ce rapport, rédigé par J. Ader, a été revu et légèrement modifié dans sa forme par G. Jean et J. Rovin.

PEUPLE ET CULTURE

A renvoyer par retour à
27, rue Cassette
Paris 6^e

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Paris, 11 et 12 novembre 1967

Institut de la Viande

37, Boulevard Soult

Paris-12^e

Je soussigné :

Adresse :

Profession :

● assisterai ou n'assisterai pas (1) à l'ASSEMBLEE GENERALE des 11 et 12 novembre 1967.

● Je prendrai au CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR
(6, rue Maurice Ravel Paris - 12^e - Métro Porte Dorée)
les repas (prix du repas: 6 F.) des (1)

11 novembre	MIDI	OUI	NON
-------------	------	-----	-----

SOIR	OUI	NON
------	-----	-----

12 novembre	MIDI	OUI	NON
-------------	------	-----	-----

● Je désire recevoir billets congrès
(nombre)

Le billet congrès donne une réduction de 20 % sur le trajet S.N.C.F. aller-retour à toute personne participant à l'Assemblée Générale et aux membres de sa famille. Les personnes bénéficiant déjà de réduction S.N.C.F. ne peuvent cumuler avec le billet congrès).

● Il n'y a pas de possibilité d'hébergement au lieu même de l'Assemblée Générale. Les personnes désireuses de loger à l'hôtel sont priées de nous le faire savoir avant le 1er novembre. Passé cette date, nous ne nous chargeons plus de la réservation des chambres.

DATE :

SIGNATURE :

(1)—Rayer les mentions inutiles

En cas de non-participation, pensez à renvoyer, dûment remplie, votre délégation de vote. (voir p. 40).

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DES

11 et 12 NOVEMBRE 1967

DELEGATION DE VOTE

(conformément à l'article 6 des Statuts)

Je, soussigné,

Habitant

Membre actif de Peuple et Culture, à jour de ma cotisation pour l'année 1967,

ayant pris connaissance du dossier de préparation à l'Assemblée Générale,

délègue mon pouvoir de vote pour cette Assemblée à

.....

A, le

Signature :

PEUPLE ET CULTURE, 27, Rue Cassette Paris-VI

Revue d'Education Populaire

Directeur Gérant : J. Dumazedier

Rédacteur en Chef : B. Cocérés



Copyright Peuple et Culture Tous droits de reproduction réservés

Com. Parit. 33 096

Dépôt légal : 4^e trimestre 1967

Imp. Hermel, 49, rue Hermel — Paris-18^e

